



L'ECHO BOISSILLON

N°35 – Juillet 2020



Sommaire

Edito	p 2	Vivre en bon voisinage	p19
Présentation des élus	p 3	Travaux -Nouveau bardage au CLSH	p20
Cellule de crise communale	p 9	Travaux – Aménagement voiries	p20
Distribution des masques	p 9	Règles à respecter pour le courrier	p21
Se protéger – Covid 19	p10	Numéro vert pour les aidants	p22
Nos commerçants et le confinement	p11	Programme de Juillet – Centre	p23
Reprise progressive des écoles	p13	Boissy n'est pas une poubelle !	p24
Boum de fin d'année scolaire	p13	Entretien des trottoirs. Et vous ?	p25
Echo Nature – les reptiles de Boissy	p14	Opération Tranquillité Vacances	p26
Election du Conseil Municipal Junior	p18	Mesures en cas de fortes chaleurs	p26
Remise des dictionnaires	p18	Quelques rappels sur les animaux	p27
La bibliothèque rouvre ses portes	p18	Etat civil - Urbanisme	p28
Cérémonie du 8 Mai	p19	Agenda	p28



Le 15 mars dernier, les élections municipales se sont déroulées dans un contexte gouvernemental particulier. Les mesures sanitaires se mettaient en place et le confinement allait être imposé quelques jours plus tard.

L'équipe municipale élue lors de ce scrutin n'a pas pu prendre ses fonctions et c'est avec l'ancienne équipe que la municipalité a géré cette crise. La première mesure a été la fermeture des écoles et la réduction, voire la fermeture, de certains services communaux. Dans le même temps, le président de la Communauté de Communes M. FOUCHER, mettait tout en œuvre pour que le centre de loisirs de Boissy le Cutté soit un centre d'accueil pour les enfants des personnels soignants des 16 communes, mais également pour le maintien d'un minimum de services intercommunaux afin de garder le lien entre les communes et l'intercommunalité.

Nous avons été très difficilement informés sur les cas de COVID qui auraient pu être déclarés à Boissy, la seule information que nous pouvions avoir au jour le jour était le nombre de décès. Bien heureusement aucun n'a été déclaré durant cette période pour notre commune. Je tiens à remercier les Boissillons pour le respect des consignes durant tout le confinement, c'est aussi grâce aux efforts de chacun que nous n'avons pas eu de contamination importante.

Durant cette période, la municipalité a œuvré pour informer au mieux via le site internet et Facebook, les panneaux d'information municipaux, parution d'un Echo Boissillon en Avril, mais également pour passer commande, par l'intermédiaire du Département et de la CCEJR, des masques, gels hydro alcooliques, sur blouses et visières nécessaires en cas de reprise des services. Pour autant, même si nous avons pris les devants, ces différents produits ont été compliqués à obtenir. Nous avons procédé à une première distribution de masques jetables (les masques lavables n'étaient pas encore arrivés). Dès réception des masques lavables, nous avons mis en place 2 périodes de distribution aux habitants de la commune.

Le déconfinement a ensuite été annoncé pour le 11 mai avec une possible réouverture des écoles ! Il nous semblait alors très risqué de répondre favorablement à cette réouverture aussi dans un premier temps, la municipalité a informé les parents par courrier de la non reprise de l'école et ce pour préserver la santé des enfants, des enseignants et du personnel municipal.

Cette prolongation de fermeture des écoles nous a permis d'envisager avec les directrices des deux écoles et le personnel enseignant une reprise pour le 2 juin dans les conditions sanitaires exigées par le protocole, uniquement pour les enfants « prioritaires ». Les services périscolaires étaient dans le même temps assurés.

Après la reprise du 2 juin, le gouvernement a annoncé un assouplissement des mesures barrières et le 22 juin, tous les enfants pouvaient de nouveau retrouver le chemin de l'école.

Durant toute cette période de crise sanitaire, qui n'est pas encore terminée, nous avons maintenu en mairie un service minimum pour répondre aux appels téléphoniques, aux mails et continuer de gérer les affaires communales. Les nouveaux élus de l'équipe municipale, bien que non installés dans leur fonction, ont été mobilisés pour la distribution des masques et le bon fonctionnement du plan d'action sanitaire.

Je tiens à remercier tous les soignants, commerçants, force de l'ordre, pompiers, aides à domicile qui ont été des acteurs de premier rang pendant la période de confinement.

Je voudrais remercier les enseignantes, personnel communal et intercommunal administratif et technique, si souvent appelés « fonctionnaires », qui ont été présents avec le sens du service public pour la gestion des protocoles sanitaires et le maintien des services. Remerciement également à Mr DUGOIN-CLEMENT, vice-président de la région et Mme CHAMBARET et Mr CROSNIER nos conseillers départementaux ainsi que Mr DUROVRAY Président du département de l'Essonne, au Président de notre Communauté de Communes Entre Juine et Renarde M. JEAN-MARC FOUCHER pour le travail d'organisation et de mise à disposition de multiples services pendant cette crise sanitaire.

Ce temps de crise sanitaire a été propice à tous les mauvais jugements et au manque de discernement, mais ce qui est le plus important à retenir c'est que cette période troublée a également permis la mise en place de chaînes de solidarité importantes.

Nous devons tous rester vigilants, la crise sanitaire est encore là... Prenez soin de vous !

Au nom de L'équipe municipale, élue en Mars 2020 et installée depuis le 28 Mai 2020, je vous adresse nos remerciements pour votre confiance renouvelée.

S. SECHET

Présentation des élus (dans l'ordre de la liste électorale)



SECHET Sylvie **(Maire)**



Retraitée Fonction Publique - Adjointe paramédicale des Cadres.

Née à Paris 12ème, 59 ans, mariée, 4 enfants, mamie de 3 petites-filles de 9 ans, 4 ans et 12 mois. J'habite Boissy-le-Cutté depuis 1985.

Je suis Retraitée de la Fonction Publique hospitalière où j'ai travaillé durant 30 ans dans différents services de soins. Ma carrière s'est terminée comme adjoint des Cadres au laboratoire d'analyses médicales.

Membre fondateur, j'ai été présidente de l'Association Sportive de Boissy-le-Cutté durant 9 années.

Depuis 2014 je suis élue sur la commune en tant que Maire. Cette mission qui m'a été confiée en 2014 a été enrichissante tant personnellement qu'humainement. Enrichissante aussi dans la connaissance des moyens et des instances qui font avancer une commune. J'ai conscience que durant ces 6 années, j'ai été soutenue et secondée par une équipe qui portait les mêmes convictions et attachement pour notre village.

C'est avec cette connaissance et l'envie de m'investir une nouvelle fois pour notre commune que j'ai décidé de me représenter pour les élections municipales de 2020.

« La réussite appartient à tout le monde, mais c'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite ».



DUMAZERT Jean-Michel
Vice-Président
Commission Urbanisme

Cadre Marketing AIRBUS

56 ans, marié, 4 enfants (30, 28, 20 et 18 ans), j'habite à Boissy le Cutté depuis 1989.

Né à Pau (64) et après avoir passé les 6 premières années de ma vie en Algérie où mes parents étaient enseignants, je suis arrivé à Arpajon puis Egly et enfin Boissy le Cutté.

Cadre Marketing chez Airbus Defence & Space à Elancourt depuis 22 ans, je suis en charge de lignes de produits sur les réseaux radio sécurisés d'Airbus D&S (réseaux radio de la Police, Pompiers, Gendarmerie Nationale en France et dans plusieurs pays du monde). Je suis initiateur de plongée sous-marine et pratique mon loisir favori au club d'Evry.

Je m'occupais des commissions Urbanisme et Communication sur le mandat précédent et faisais partie des commissions Travaux et Communication à la Communauté de Communes.

Je me suis présenté pour un troisième mandat à Boissy pour continuer à œuvrer dans l'urbanisme en prenant en compte les remarques des Boissillons et m'investir encore plus dans la Communauté de Communes pour continuer à faire en sorte que Boissy y prenne toute sa place !



LANIAU Karine
Vice-Présidente
Commission
Communication

Directrice de Crèche

Née à Orléans en 1979.

Je suis maman de 4 enfants (16, 13, 8 et 5 ans), je suis arrivée sur la commune en septembre 2006.

Directrice de crèche depuis 12 ans, j'ai travaillé dans l'associatif, dans le privé puis à la mairie d'Athis Mons. Mon métier est des plus passionnants de par le côté relationnel qu'il apporte que par la possibilité infinie de fédérer les équipes autour de différents projets, toujours axés sur la qualité du service rendu.

Je m'investis dans le village depuis 2009, au gré de l'âge de mes enfants. Présidente de l'AEEB pendant quelques années, je suis actuellement trésorière de l'ASBC.

Je suis mère au foyer depuis le 1^{er} janvier 2020. J'ai souhaité rejoindre l'équipe municipale pour apporter mon expertise mais aussi pour contribuer à l'image, à la fois forte et humaine, de notre village.



AUCOULON Fabrice
1^{er} Adjoint
Vice-Président
Commission
Enfance/Jeunesse

Fonctionnaire

J'ai 50 ans, marié, deux enfants. A Boissy depuis 2009. Je suis employé de la Fonction Publique.

Conseiller municipal, vice-président à l'enfance depuis 2014, j'ai choisi de renouveler ma candidature pour 2020.



ZAMPERLINI Monique
Vice-Présidente C.C.A.S.

Retraitée Fonction Publique Cadre Infirmier Supérieure

Âgée de 70 ans, veuve mère de 3 enfants, mamie de 5 petits-enfants, et Boissillonne depuis 41 ans (1978). Je suis retraitée de la Fonction Publique Hospitalière où j'ai exercé durant 40 ans dans différents secteurs.

J'ai débuté en tant qu'Infirmière à l'Hôpital de KREMLIN-BICETRE en Médecine Générale (1968). Devenue Cadre Infirmier (1977), j'ai été enseignante à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'hôpital COCHIN.

Le grade de Cadre Infirmier Supérieur obtenu après 2 années universitaires en alternance à PARIS DAUPHINE m'a permis d'occuper un poste de Responsable de Formation (1996) à l'Hôpital SAINTE-PERINE Paris 16ème, et un poste de Responsable de l'Hygiène et de la Qualité (2002) au Service Central de Blanchisserie de l'Hôpital de la PITIE-SALPETRIERE Paris 14ème.

Actuellement je suis bénévole depuis 4 ans en tant que lectrice au sein de l'activité bibliothèque des Classes Maternelles de l'école de BOISSY-LE-CUTTE.

Mon parcours personnel et professionnel m'a permis de développer des valeurs comme être utile aux autres, l'esprit d'équipe et l'écoute ainsi que des méthodes de travail que je veux réinvestir dans les activités d'un mandat de conseiller municipal avec beaucoup de motivations.



DUBOIS Marcel
Vice-Président
Commission Finances

Retraité Secteur Privé
Comptabilité

72 ans. Je suis arrivé à BOISSY à l'âge de 5 ans.

J'ai travaillé comme comptable dans plusieurs entreprises et cabinets comptables. Je me suis installé à mon compte en 1991 pour poursuivre mon métier.

Élu conseiller municipal en 1989 jusqu'à ce jour. J'ai connu pendant ces années des mandats plus ou moins bien aboutis, mais je dois reconnaître que ce mandat passé aura été un des plus intéressants que j'ai pu effectuer.

Je vais effectuer un dernier mandat avec l'équipe que j'ai rejoint lors de l'élection de 2014, car j'ai enfin pu travailler pour le bien de la commune et non pas pour simplement avoir mon nom sur une carte de visite. Je dois d'ailleurs remercier toute l'équipe car je pense que le résultat obtenu par les réalisations faites et les avancées en cours sont suffisamment représentatives du devoir accompli pour le bien de notre commune.



ECCLI Nathalie
Vice-présidente
Commission
Environnement/Patrimoine

Assistante Administrative
Secteur Privé

Voilà plus de 16 ans que nous avons emménagé à Boissy le Cutté. Cette petite commune conviviale, entourée de bois, nous est apparue comme une évidence pour y vivre et y élever nos enfants.

Passionnée par la nature et les animaux depuis toujours, je passe beaucoup de temps à faire des randonnées et de la photographie aux alentours de Boissy.

Depuis près de 20 ans, je travaille dans une entreprise éditeur de logiciels d'encaissement proche de Paris.

J'ai souhaité rejoindre l'équipe car, depuis presque 6 ans, la commune revit grâce aux nouveaux projets, améliorations, aménagements, divertissements mis en place et j'aimerais participer à ce bel élan !



ALLEAUME Jurgén
Vice-Président
Commission
Voirie/Travaux

Responsable Unité
élémentaire de
Production

41 ans, marié, deux enfants, habite Boissy le Cutté depuis mars 2010.

Responsable d'unité de production dans l'industrie mécanique.

Conseiller municipal depuis 2014, après ces six années de premier mandat je souhaite continuer l'aventure au sein de cette nouvelle équipe, motivée, dynamique et en bonne partie déjà impliquée dans la vie de la commune.

Boissy est une commune à taille humaine, où chacun peut participer à sa façon à la vie de la commune, à son essor et sa diversité.

C'est une chance pour chacun d'entre nous, je souhaite que cela continue pour les futures générations.



HUIBAN Martine
Aide-Soignante

54 ans, Mariée, 3 enfants.
Je suis aide-soignante. Je suis arrivée en 2003 à Boissy-le-Cutté.

Conseillère municipale depuis 2014, j'ai choisi de renouveler ma candidature pour 2020.



SEVERE Xavier
Vice-Président Commission Vie
Economique
Technicien Analyses
Biomédicales

Originaire du Finistère Nord en Bretagne, j'ai grandi dans un petit village de campagne. Je suis venu en région parisienne pour poursuivre mes études de technicien en analyse biomédicale en 2001.

Depuis que j'ai eu l'âge de travailler (16 ans), j'ai effectué différentes missions dans différents domaines : arbitrage de football, ramasseur de volailles, pompiste, employé mise en rayon en grande distribution, brancardier, agent de service en psychiatrie, conseiller clientèle dans un magasin de bricolage, agent de sécurité de nuit.

Tous ces domaines de compétence m'ont appris à travailler en équipe, m'ont apporté une rigueur et une réelle connaissance du monde du travail.

Depuis que je suis fonctionnaire, j'ai exercé mon métier dans trois hôpitaux : CHI André Grégoire à Montreuil-sous-Bois, CHU Le Kremlin-Bicêtre et CH2V de Longjumeau.

Après avoir vécu quelques années dans le Val-de-Marne, ma femme et moi avons décidé de revenir à nos sources : la Campagne, pour élever nos deux enfants dans un climat qui nous paraît plus sain, au cœur de la nature. Nous sommes donc arrivés à Boissy le Cutté en 2010.

J'ai rapidement voulu participer à la vie de l'école en intégrant l'équipe de parents d'élèves et cela ne s'est jamais arrêté car j'ai intégré le bureau de l'AEEB qui organise différentes manifestations pour nos écoliers. C'est donc naturellement que je poursuis mes actions citoyennes et ai souhaité intégrer l'équipe municipale pour que notre village continue de vivre et prospérer.



COUDRIEU Martine

**Technicienne
Organisation
transport et logistique**

42 ans, mariée, 3 enfants,
j'habite à Boissy le Cutté
depuis juillet 2014.

Technicienne organisation transport et
logistique depuis plus de 20 ans et
actuellement en poste depuis un an chez DB
Schenker à Massy.

Je souhaite par ma contribution mener à bien
les différents projets en cours et à venir et faire
en sorte que les Boissillons se sentent bien
dans leur commune.



SECHET Marc

**Enseignant Conduite Poids
Lourds**

63 ans, marié, 4 enfants.
Enseignant de conduite poids lourds,
toujours en activité. Je suis arrivé à
Boissy en 1985.

J'ai choisi de rejoindre l'équipe municipale 2020 pour
m'investir et apporter mon aide et ma contribution dans
les projets à venir pour notre village.



DUMAZERT Catherine

Chef de Projet

57 ans, mariée, 2 enfants (20 et 18 ans), j'habite à Boissy le Cutté depuis 1996.
Je suis née à Evian les Bains (74). Mes enfants ont été élevés à Boissy et ont
fréquenté les écoles maternelle et primaire ainsi que le centre de loisirs.

J'ai fait partie du bureau de l'ASBC à ses tout-débuts et j'ai également été
représentante de parents d'élèves.

Je suis Chef de Projet à la Direction des Services Informatiques de CS Group au Plessis-Robinson –
j'y travaille depuis 1983. Je suis au service des salariés pour tous leurs besoins en informatique
(matériels et logiciels).

Je suis initiateur de plongée sous-marine et pratique mon loisir favori au club d'Evry. Je suis
également Artiste Peintre (enregistrée à l'URSSAF).

C'est mon premier mandat pour Boissy. Aussi, je me mettrai à la disposition de l'équipe en place
pour apporter mon temps et 'mes bras' aussi souvent que possible !



GUILLAUMOT Damien

Enseignant

Docteur en biologie moléculaire et anciennement
ingénieur à l'INRA, ma réorientation vers
l'enseignement devait d'abord être temporaire mais
le contact humain au travers de la transmission du
savoir a réveillé chez moi une réelle vocation.

Marié et père de 2 enfants, nous sommes arrivés à Boissy au tout
début 2014 en tant que locataires. Charmés par ce village nous avons
décidé d'y bâtir notre vie de famille.

Appréciant le dynamisme de l'équipe municipale alors en place c'est
tout naturellement que j'ai souhaité lui apporter mon soutien lors de ce
nouveau mandat et m'impliquer ainsi davantage dans la vie du village.



DA SILVA Lucilia

Auxiliaire de vie



Voici la liste des Commissions mises en place par la municipalité :

- Affaires Générales (personnel, assurances, archives et fonctionnement des services publics)
- Finances (préparation et suivi des budgets, gestion de la dette et emprunts)
- Urbanisme / Transports (gestion des demandes d'urbanisme, suivi PLU, transports sur la commune)
- Enfance / Jeunesse (gestion des manifestations et des projets en lien avec la jeunesse)
- Information / Communication (Elaboration de l'Echo Boissillon, gestion du site internet, Facebook)
- Loisirs / Culture / Vie associative (Animation du village, interface avec les associations)
- Voirie / Travaux / Sécurité (travaux, entretien des infrastructures, aménagements voirie)
- Environnement / Patrimoine (gestion de l'environnement et valorisation du patrimoine et des traditions)
- Vie économique / Accessibilité (attractivité économique de la commune, redynamisation de la vie locale)

Ces commissions travaillent en étroite collaboration avec les différents services de la Communauté de Communes et du Département.

Déroulement du travail en Commission :

Tous les sujets de la vie communale sont discutés et traités au sein des différentes commissions.

Quand le dossier est suffisamment mature et qu'une conclusion peut-être tirée des travaux de la Commission, alors le Vice-Président de la Commission demande à présenter le sujet lors d'un prochain Conseil Municipal.

Quand le sujet est abordé en Conseil Municipal, seules les informations marquantes et les conclusions des travaux de la Commission sont présentées. Le but n'étant pas de refaire pendant la séance du Conseil Municipal les débats qui ont déjà eu lieu durant les travaux de la Commission mais de présenter aux membres du Conseil Municipal l'idée directrice ayant amené à la conclusion proposée par la Commission.

Certes la présentation doit être succincte vu le nombre de sujets à traiter en Conseil Municipal et cela ne reflète pas forcément le travail qui a été effectué en amont par la Commission. Elle a bien souvent du envisager plusieurs solutions et éliminer plusieurs pistes pour n'en retenir qu'une seule. C'est ce qui donne parfois l'impression au public présent que les sujets ne sont pas pleinement traités pendant le Conseil Municipal, voire juste survolés. Mais même s'il y a parfois des discussions ou des demandes d'explications lors de l'exposé de la conclusion effectué par le Vice-Président, le rôle du Conseil Municipal est d'entériner et d'officialiser une décision et non de mener des investigations.

Pour connaître la liste des membres du conseil qui composent les différentes commissions, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la commune www.boissy-le-cutte.fr, rubrique « présentation de notre commune », page « équipe municipale ».

JM. DUMAZERT



Cellule de crise communale COVID 19



Dans le cadre de la gestion des situations liées au coronavirus, la commune de Boissy a mis en place une cellule de crise chargée de l'application des protocoles sanitaires imposés par le gouvernement, de l'organisation pour la continuité des services et de la gestion communale.

Cette cellule de crise a également la charge de la communication et de l'interaction avec les enseignants et les directrices d'Académie.

Elle a été chargée de l'évaluation des besoins en matériel de protection pour le respect des gestes barrières et de passer la commande en collaboration avec les services de la région, du département et de l'intercommunalité.

Les actions menées :

Assurer la sécurité et le respect des mesures de confinement

- Gestion de la communication sur les mesures gouvernementales
- Distribution des masques à la population.
- Annulation des manifestations communales jusqu'à septembre 2020. Prise de décision et information auprès des prestataires concernés.

Accompagner les personnes les plus fragiles ou isolées

Mise en place d'un service d'aide auprès des personnes fragiles et isolées de 70 et plus. Les Agents de la commune ont été mis à disposition de ces personnes pour effectuer à leur place des déplacements (Courses, médicaments...)

Désinfecter les espaces, les bâtiments et écoles publics

Maintien sur site des services techniques qui ont fait le maximum durant le confinement pour entretenir la commune, palier les urgences, et procéder au réagencement des locaux pour la reprise de l'activité administrative et scolaire.

S.SECHET

Distribution des masques

Afin d'aider les Boissillons dans l'application des gestes barrières pour lutter contre l'épidémie liée à la COVID19 durant la phase de déconfinement, la Municipalité a commandé des masques jetables et des masques en tissu, lavables et réutilisables.



Les masques jetables (1200) ont été distribués dans les boîtes aux lettres à raison de 2 par foyer.

Les masques en tissu ont été reçus en Mairie en deux lots : un de 1200 et un autre de 1800.

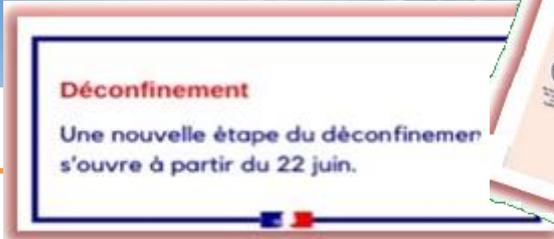
Les distributions de ces masques ont été réalisées en Mairie les 22 et 23 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h et les 1^{er}, 2, 3, et 4 juin (avec rendez-vous) de 9h à 12h et de 16h à 19h sur présentation de la carte d'identité et l'avis de taxe d'habitation.

Malgré notre grande détermination à répondre aux besoins de la population dans cette période de crise, peu de monde s'est présenté aux différents temps de distribution.

Nous comptons 1325 habitants à Boissy-le-Cutté représentant 560 foyers.

Lors de la première distribution, 492 personnes, soit 227 foyers, se sont présentées tandis qu'à la deuxième distribution il n'y a eu que 65 personnes.

M.ZAMPERLINI



Se protéger est la première des préventions

Déconfinement ne veut pas dire fin de l'épidémie de Covid19. Après huit semaines de confinement, la levée progressive des restrictions a débuté le 11 mai. Nous sommes actuellement à la phase 3 de la levée des interdictions (tableau ci-dessous). Les gestes barrières sont toujours préconisés dans les lieux publics.

S.SECRET

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE	
PLAN DE DÉCONFINEMENT : 3 ^e PHASE	
VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS	Déconfinement phase III (à partir du 22 juin)
Rassemblements de plus de 10 personnes	❌
Grands événements de plus de 5 000 personnes	❌
Colonies de vacances, camps, etc.	✅ Avec règles sanitaires spécifiques
Forêts, parcs et jardins	✅
Plages, lacs et centres nautiques	✅
Salles des fêtes et polyvalentes	✅ Aménagements et conditions sanitaires strictes (place assises fixes uniquement. Masque obligatoire). Sous la responsabilité d'un organisateur identifié
Théâtres et cinémas	✅ Avec règles sanitaires spécifiques. Masque obligatoire (sauf quand on est assis)
Médiathèques et bibliothèques	✅ Avec règles sanitaires spécifiques. Masque obligatoire
Casinos et salles de jeux	✅ Avec règles sanitaires spécifiques. Masque obligatoire
Musées et monuments	✅ Avec règles sanitaires spécifiques. Masque obligatoire
Conservatoires	✅ Avec règles sanitaires spécifiques
Discothèques	❌
Parcs de loisirs, parcs zoologiques	✅ Avec règles sanitaires spécifiques. Masque obligatoire
Salons, foires-expositions	❌ Fermés jusqu'au 31 Août
Lieux de cultes	✅ Avec règles sanitaires spécifiques
Mariages	✅ Chaque mairie détermine la jauge de personnes admises dans la salle de mariage en fonction de sa capacité à faire respecter la distanciation physique
Cimetières	✅



Nos commerçants et le confinement

Nous avons voulu en savoir un peu plus sur la façon dont le confinement a été perçu par nos commerçants.

Nous sommes début juillet 2020, l'incroyable période du confinement à cause de la COVID-19 est encore dans tous les esprits et il nous a semblé intéressant de laisser la parole à nos commerçants pour qu'ils puissent nous faire un retour sur ce qu'ils ont vécu.



Le MaxiMarket

Ce fut une période très intense en termes d'activité pour la supérette, 37 Grande Rue. En effet, en plus de servir en boutique les clients, le MaxiMarket assurait la livraison des courses aux clients dans l'incapacité de se déplacer, à Boissy mais aussi à Cerny, Bouray, Mesnil Racoin, etc.

Le plus difficile, nous confie HASSAN et NADIA, a été de maintenir les stocks car les fournisseurs habituels de marchandises avaient pour consigne de livrer en priorité les grandes enseignes, au détriment des épiceries comme celle de notre village. Pour ne pas subir de pénurie, HASSAN se présentait dès 3H du matin devant le grossiste METRO pour pouvoir être dans les premiers à rentrer dès son ouverture. C'est ainsi que tous les jours, pendant le confinement, les clients ont pu trouver l'ensemble des produits de base dans la boutique.



L'Amandine

Le premier jour du confinement, DENIS et RAYAN ont eu la surprise d'observer, dès 7h du matin, une longue file de clients qui s'étendait sur tout le trottoir. A la fin de la matinée, les deux artisans se sont demandé s'ils allaient pouvoir satisfaire leur clientèle jusqu'au soir.

La boulangerie a vécu cette intensité toute la durée du confinement. En effet, les habitants, étant à leur domicile, ont davantage fréquenté la boulangerie. « Nous avons tenu le cap. Nous n'avons pas connu de pénurie de farine grâce au fournisseur rigoureux. Toutefois, il a manqué quelques ingrédients secondaires comme le chorizo ou la charcuterie pour les préparations salées. »

La Bonne Franquette

Madame CAVACO en avait assez de ne pas pouvoir ouvrir les portes. Grâce à l'existence de la terrasse, la Bonne Franquette a pu ouvrir une semaine avant le déconfinement. Les clients n'étaient pas nombreux, mais cela faisait du bien de retrouver un certain rythme.

Pendant le confinement a germé l'idée de proposer une vente à emporter. C'est ainsi que le projet de vendre du Poulet à la Portugaise sur commande, a vu le jour. Le service fonctionne depuis le vendredi 26 juin. Ce service est ouvert du vendredi soir au dimanche midi. On réserve au 01 75 66 65 10 puis on vient chercher quand c'est prêt. 7.50€ le poulet, 21.00€ les 3.

La Bonne Franquette sera ouverte tout l'été.





Le Rouge et le Noir

Pendant la période de confinement, CHRISTEL nous informe qu'il y avait peu de clientèle. Au plus, il y avait 65 passages par jour alors que traditionnellement, ce chiffre oscille entre 250 et 300 personnes par jour. Par conséquent, les horaires d'ouverture étaient modifiés avec une fermeture le dimanche matin. CHRISTEL en a profité pour faire des petits travaux de rafraîchissement dans la salle.

Le fonctionnement du Rouge et le Noir est aujourd'hui revenu à la normale. La fermeture estivale est prévue la dernière semaine du mois d'août.

Le Fer à Cheval

Ouvert du lundi au dimanche de 7H30 à 20H00.

Trois semaines avant le déconfinement, MARIE-FRANCE lance un service de vente à emporter, au sein de son restaurant. A sa grande surprise, cela a très bien fonctionné dès le départ.

La décision de fermer son restaurant le samedi 14 Mars au soir a été difficile, notamment pour la gestion des stocks des frigos. Mais la bonne nouvelle a été de retrouver les clients dès la réouverture du restaurant, comme si le confinement n'avait pas eu lieu.

Le Fer à Cheval continue de proposer ses plats du jour ou ceux inscrits sur la carte des menus à la vente à emporter. La portion coûte 8€ et la réservation se fait par téléphone au 01 64 57 76 21.

Coiff' et Moi

Le salon de coiffure a rouvert le mardi 12 mai 2020, avec son carnet de rendez-vous plein. En effet, malgré les quinze jours d'attente, les clients ont répondu présents. VIRGINIE, la gérante, complimente ses clients car aucun d'entre eux n'avait fait de dégât sur leurs cheveux.

Dans le respect des mesures sanitaires réglementaires, un seul client à la fois pouvait être accueilli dans le salon, le port du masque restant obligatoire pour le client et la coiffeuse. A cela, VIRGINIE ajoutait un temps de désinfection du matériel et des fauteuils après chaque passage. Cela permet de coiffer dix personnes par jour. Pour mémoire, le salon de coiffure est ouvert du mardi au samedi.

Depuis la réouverture, VIRGINIE met à disposition de ses clients des masques en tissu confectionnés par sa maman, au tarif libre, pour contribuer à la sécurité de tous.



Nous remercions les commerçants d'avoir maintenu leurs services et de garantir la dynamique de notre village.

K. LANIAU



Reprise progressive des écoles communales

Le 16 mars dernier, la décision d'un confinement au niveau national était annoncée, le Chef de l'État ordonnait notamment la fermeture des écoles sur le territoire français. Les enseignants de nos écoles Niki de Saint Phalle et Anne Frank, assuraient en distanciel la continuité pédagogique via Classroom, de la petite section maternelle à la classe de CM2.

Lors de l'annonce d'un déconfinement progressif par le gouvernement le 11 mai, la municipalité en accord avec les directrices des deux écoles, prenait la décision de ne pas rouvrir ces deux établissements. Nous estimions que la situation sanitaire présentait un réel risque pour nos jeunes élèves et le personnel enseignant. Par ailleurs, une très grande majorité des parents d'élèves consultés ne désiraient pas remettre leurs enfants à l'école, qui se déroulait à ce moment précis sur la base du volontariat. L'enseignement à distance poursuivait son cours.

Le 2 juin, une classe de l'école maternelle et deux de l'élémentaire accueillent un nombre réduit d'élèves dits « prioritaires » au regard de la profession de leurs parents et certains autres selon un roulement bien précis, dans le cadre très strict du respect de la crise sanitaire. Un nombre important de Boissillons décidaient toutefois de maintenir leurs enfants à domicile.

Le 22 juin enfin, voyait une reprise plus globale de l'accueil des élèves des deux écoles de notre village. Ce retour était encadré par un protocole sanitaire bien défini selon l'âge de nos enfants.

F.AUCOULON



La Boum de fin d'année scolaire aura bien lieu !

En raison de la crise sanitaire, de nombreux événements ont malheureusement été annulés ou repoussés, comme ce fut le cas de la boum de fin d'année scolaire. Elle était initialement prévue **le mardi 23 juin** et a pu être maintenue pour le mardi 22 septembre 2020. Les jeunes boissillons scolarisés à l'école Anne Frank pourront donc se retrouver à la salle des fêtes, entre 18h30 et 21h30.

Dans ce contexte particulier, nous acceptons bien évidemment les collégiens de 6ème, qui devaient participer en tant qu'élèves de CM2, à ce rendez-vous devenu incontournable de la fin juin.

L'animation de cette soirée sera de nouveau confiée au « Clown Coquelicot », ravi de pouvoir retrouver son jeune public, autour d'animations musicales, tours de magie et autres activités festives.

Des membres de l'équipe municipale adulte encadreront de manière plus globale cet événement, assurant la distribution de rafraîchissements et de friandises lors des moments de pause.

Un bulletin de participation sera distribué dès la rentrée à chaque enfant, pour qu'il puisse être retourné en mairie dûment renseigné par les parents.

F.AUCOULON



Reptiles de Boissy

En vous promenant autour de votre domicile ou même dans votre jardin il est possible que vous rencontriez des serpents. Craintifs, ils sont souvent loin avant que vous ayez eu le temps de les apercevoir. Cependant, il est possible de rencontrer deux types de serpent : les couleuvres et les vipères. Vous pourrez admirer, avec un peu de patience, la beauté et les particularités de ces animaux.

Différents serpents sont présents sur le territoire de la commune :

- Vipères Aspique et Pléiade
- Couleuvres à collier et Esculape
- Coronelle lisse, ...



VIPERES ASPIC



COULEUVRE A COLLIER



COULEUVRE ESCULAPE



CORONELLE LISSE

Prudence et prévention :

La première manière d'éviter les problèmes étant de les éviter. La vipère aspic n'est pas une espèce qui mord facilement et souvent de simples précautions permettent de ne pas les rencontrer.

Souvent dissimulée dans la végétation, il est conseillé de ne pas marcher sur un terrain difficile à observer, sans porter de chaussures de marche montantes et un pantalon (les enfants aussi).

Ne pas laisser les enfants jouer dans des endroits broussailleux et les lisières de forêt ; leur expliquer le danger qu'engendre un comportement inadéquat face à un serpent, par exemple si l'enfant cherche à l'exciter ou l'attraper.



Vérifier l'absence de serpents avant de s'installer pour une pause sur un petit espace ensoleillé, un rocher, un muret ou une zone sablonneuse. Attention au moment de poser sa main hors de vue.

Ne pas pénétrer dans les broussailles. Lors de la récolte de champignons et de baies, frapper d'abord la zone avec un bâton pour faire fuir les serpents.

Si des serpents se tiennent près de votre maison, supprimer les cachettes disponibles et faites place nette : tondre le gazon près de l'habitation et du lieu de vie, des zones de jeux et les zones fréquentées par les animaux domestiques. Supprimer les tas d'herbes et de feuilles ainsi que les piles de planches, de tôles, les bâches plastiques. Disposer la réserve de bois à l'ombre, car les serpents recherchent les emplacements ensoleillés.

Si ces mesures ne suffisent pas à éloigner durablement les serpents, contactez le PNR (Parc Naturel Régional). Abstenez-vous de toute autre intervention !

Serpents venimeux : comment réagir ?

Une fois sur deux environ, la vipère n'injecte pas son venin lors de la morsure. Dans ce cas, on parle de morsure sèche : elle n'engendre que des symptômes locaux **mais un passage à l'hôpital reste obligatoire.**

En cas d'injection de venin, on parle d'envenimation. Le plus souvent, les symptômes restent légers. L'apparition des signes est relativement lente (maxi 24/48h), ce qui laisse le temps d'une prise en charge médicale **INDISPENSABLE.**

La gravité de la réaction au venin est variable selon plusieurs critères : quantité de venin injecté, âge de la victime, taille / poids / corpulence, sensibilité, allergie, localisation de la morsure... Les enfants et personnes allergiques peuvent se trouver en danger.

En France, chaque année sont recensées environ 1000 morsures de vipère dont 2 à 3 ont des conséquences graves et peuvent provoquer le décès de la victime. Par comparaison, environ 15 décès par piqûre de guêpes se produisent chaque année en France. Les allergies aux venins impliquent les complications les plus graves.

Les principaux signes de morsure :

- Des traces de morsure, sous la forme de deux ou un point (car parfois un seul crochet atteint la peau).
- Des douleurs vives au niveau de la morsure.
- Un gonflement et une rougeur. Cette réaction œdémateuse peut s'entendre localement, voire une partie ou à tout le membre touché.

Des symptômes peuvent apparaître après un délai variable (une demi-heure à plusieurs heures lorsque la quantité de venin injectée par l'animal est importante).

- Nausées, vomissements, maux de ventre, diarrhée.
- Malaise, chute de tension artérielle, saignements, éventuellement choc anaphylactique.
- Difficultés à respirer.
- Une certaine confusion.

Pour les personnes allergiques, les symptômes qui prennent progressivement de l'importance surviennent très vite après la morsure et sont :

- Chute de la tension artérielle, troubles du rythme cardiaque.
- Difficultés à respirer, vomissements.
- Pâleur, œdème et urticaire.



Conduite à tenir en cas de morsure de serpent :

Appelez les urgences en faisant le **15** ou le **112** depuis un téléphone fixe ou un téléphone mobile et suivez les conseils suivants :

- En attendant les secours, restez calme, rassurez la victime et son entourage ; même dûs à une allergie au venin de serpent, il faut plusieurs heures pour que les symptômes soient au plus fort.
- Placez la victime au repos, l'agitation favorise la diffusion du venin de serpent et mettez-la en position latérale de sécurité (sur le côté, la tête légèrement plus basse que le corps) en cas de perte de connaissance.
- **Otez les bagues, les montres, les chaussures et tout ce qui peut serrer la zone mordue car celle-ci va se mettre à gonfler.**
- Si possible, désinfectez la plaie avec un antiseptique et immobilisez le membre mordu pour ralentir la propagation du venin dans l'organisme.
- En cas de douleur, utilisez uniquement le paracétamol. Attention : ne donnez pas d'anti-inflammatoire ni d'aspirine qui augmentent le risque de saignement.
- Essayez de mémoriser l'aspect du serpent (sa taille, sa couleur, la forme de sa tête : triangulaire -> vipère, ovale -> couleuvre) mais ne cherchez pas à l'attraper. Il existe parfois des cas de morsures de serpents exotiques échappés.

Ce que vous ne devez pas faire en cas de morsure :

- Ne posez pas de garrot : l'utilisation d'une ceinture, de ficelle ou équivalents peut causer de graves lésions du membre mordu.
- Ne faites pas de bandage compressif.
- Ne posez pas de glace ni de pommade sur la morsure de serpent.
- Ne sucez pas la plaie, ne l'incisez pas et ne la comprimez pas.
- N'injectez aucune substance. L'utilisation des kits anti-venins est inefficace et retarde souvent la prise en charge.
- Ne quittez pas la personne mordue jusqu'à la prise en charge médicale.



La prise en charge après morsure de serpent :

Une surveillance est indispensable avec si nécessaire, un traitement antidouleur.

Pour information, le recours à un sérum anti-venin n'est pas systématique. Il est réservé aux cas graves de morsure. Le patient est mis sous surveillance et ses symptômes généraux (nausées, difficultés respiratoires, etc...) sont pris en charge. Les chirurgies sur les zones de la morsure ne se pratiquent plus si la prise en charge est rapide.

Attention à vos chiens !

Tenir son chien en laisse en forêt à des avantages multiples, dont celui d'éviter les morsures.

Pour nos petits carnivores, même si pour la grande majorité des cas de morsures ils s'en sortent plutôt bien, certains risquent de garder des séquelles ou peuvent même en mourir.

La plupart du temps on entend le chien crier au moment de la morsure, il présente rapidement un gonflement au niveau de la zone de morsure (souvent la babine ou la patte). L'animal est rapidement fatigué.

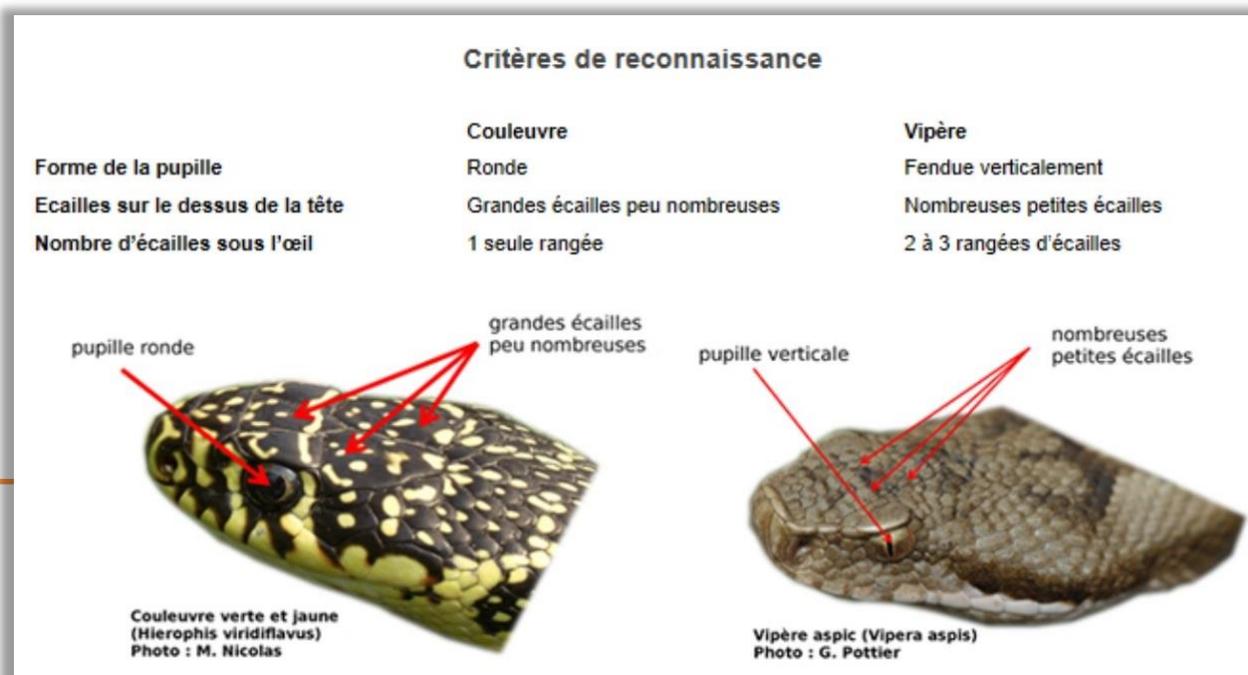
Une envenimation est une urgence qui nécessite une hospitalisation de quelques jours. N'hésitez pas à contacter les urgences vétérinaires (attention toutefois à ne pas s'affoler, il faut garder la tête froide, vous avez un peu de temps).

Rappel important

En France, toutes les espèces de serpents (reptiles et amphibiens en général, et bon nombre d'autres espèces animales et végétales) sont protégées par la loi. De ce fait, la capture et le déplacement d'individus, ainsi que la destruction de ces derniers et de leur habitat est **strictement interdit**.

N. ECCLI & J. ALLEAUME

Article réalisé avec l'aimable collaboration de VINCENT VAN DE BOR,
Technicien des milieux naturels au sein du PNR





Election du Conseil Municipal Junior

Ce nouveau mandat verra **l'élection de six élèves de l'école Anne Frank**, au poste de conseiller municipal junior. Sur la base du volontariat, deux enfants respectivement inscrits en classe de **CE2, CM1 et CM2**, en observant la parité (**3 filles, 3 garçons**), seront amenés à **faire campagne** auprès de leurs camarades.

Nous avons arrêté la date du lundi 21 septembre pour la distribution des dossiers d'inscription, suivi de quelques jours pour proposer un petit programme sur **leur projet** en tant que futur CMJ. La semaine du 28 septembre aura lieu l'élection proprement dite par les autres élèves de la classe. Le jour du vote reste à définir en fonction des disponibilités de la directrice de l'école élémentaire.

Une cérémonie d'investiture sera programmée quelques jours après, à laquelle seront conviés les membres de la famille de chaque nouvel élu.

Nous nous réunirons ensuite un mercredi après-midi par trimestre pour un conseil municipal junior.

F.AUCOULON



Remise des dictionnaires

La remise des dictionnaires pour les élèves de Grande Section, CE2 et CM2 aurait dû se dérouler lors de la fête des écoles. Elle se fera sur présentation d'un coupon dûment renseigné en mairie, que les parents auront au préalable reçu dans leur boîte aux lettres.

F.AUCOULON

Enfin la bibliothèque va rouvrir ses portes !

La bibliothèque ouvrira ses portes à partir du mercredi 26 Aout 2020 aux horaires habituels en préconisant la présence simultanée dans la salle à une famille ou 4 personnes maximum et en respectant la distanciation entre les rayons.

Dans le cadre des mesures sanitaires, de **nouvelles règles** seront en vigueur :

- Le port de masques obligatoires pour tous les adultes et les adolescents
- Gel hydro alcoolique à l'entrée

Mesure spécifique COVID-19 : Chaque livre rendu sera désinfecté et stocké dans une pièce réservée à cet usage pendant 10 jours.

La bibliothèque compte près de **4000 ouvrages** destinés aux adultes et aux enfants.

K. LANIAU

Nos Abonnements

Pour les plus jeunes

Wapiti (pour les 7-12 ans)

Julie (de 10-14 ans)

Nouveau : Je lis déjà (6 – 10 ans)

Pour les adultes

Ça m'intéresse (général)

Géo (voyage et connaissance du monde)

Sciences & Avenir (monde de la science)

Le Républicain (quotidien)

Nouveau : Que Choisir

Nos Nouveautés



Bibliothèque Municipale
Rue des Alouettes
Horaires d'ouverture
Mercredi : 10h-12h / 14h-18h
Samedi : 09h30-12h30


**anniversaire du
8 mai 1945**

Cérémonie du 8 Mai

Le vendredi 8 mai à 11 h 00, un fleurissement a été effectué au monument aux morts de la commune. Pas de rassemblement, juste un recueillement des élus pour « se souvenir ».

En France, cette victoire représente le fruit de l'effort, du courage, du sacrifice de toutes celles et ceux qui n'ont jamais désespéré.

S. SECHET



**Nos Chers
VOISINS**

Vivre en bon voisinage

Vivre en bon voisinage c'est intégrer le fait de partager et de vivre avec des personnes qui n'ont pas forcément les mêmes idées que soi, la même vision des choses, la même éducation ni même le mode de vie.

Dame âgée soucieuse de sa tranquillité, jeunes étudiants fêtards, famille avec enfants en bas âge bruyants, familles avec animaux, ... En tant que propriétaires ou locataires nous sommes obligés de faire avec tout ce petit monde.

Pour vivre agréablement et en bonne intelligence, il faut parfois faire des efforts, des concessions, mettre de l'eau dans son vin, en bref : s'imposer des règles de savoir-vivre et de civisme afin d'éviter les désagréments.

L'entretien des jardins, les haies qui peuvent grimper le long des façades de votre voisin ou obstruer le passage sur la voie publique...

Lorsque vous entreprenez de gros travaux, la première des vérifications doit se faire en mairie pour des éventuelles autorisations (dépôt de bennes, échafaudage ou autres engins de chantier sur la voie publique), la gêne occasionnée sur la circulation et le voisinage par des véhicules professionnels doit également être prise en compte. L'obligation de faire vos travaux ne vous donne pas le droit de disposer du domaine public et d'ignorer les nuisances que cela peut créer.

Les places de stationnement marquées sur le domaine public n'appartiennent pas aux riverains. Ces dernières doivent permettre un stationnement ponctuel de tous véhicules légers. Encore trop de riverains pensent que les places leur sont dédiées dès lors qu'elles se trouvent à proximité de leur domicile. Pour rappel, chaque riverain doit stationner ses véhicules dans l'enceinte de sa propriété et ne pas considérer le domaine public comme parking privatif. Devant l'incivilité qui règne dans ce domaine, la municipalité va revoir le stationnement de la place de l'église et du parking devant l'ancien presbytère et prendre des sanctions plus fréquentes pour les voiries communales

Rappel de l'EB N°32 Novembre 2019

S. SECHET



**TRAVAUX
FINIS**



Changement du bardage du Centre de loisirs

Le bardage du centre de loisirs a été remplacé, comme prévu. En effet, à la suite d'une erreur de l'entreprise en charge du bâtiment, le bardage n'était pas conforme à celui demandé. L'erreur a été corrigée courant juin.



**TRAVAUX
EN COURS**



Aménagements voiries Départementales

Les aménagements expérimentaux sur **les routes départementales (RD) 56 et 148** ont permis de faire les essais nécessaires pour identifier les points bloquants et retenir les bonnes solutions pour les aménagements définitifs. Un seul objectif commun pour la commune, la Communauté de Communes et le Département : sécurisation maximale des voies avec le minimum de contraintes pour les riverains.

Sur la RD 56 (rue des Vignes), l'aménagement définitif est lancé, il sera en place début juillet.

Information importante : la rue des vignes et les rues annexes passent en zone 30km/h.

Sur la RD 148 (rue des Sablons), l'aménagement expérimental est encore d'actualité, et il le sera le temps nécessaire pour « compenser » le temps du confinement : aménagement définitif prévu pour la rentrée de septembre.

Devant le Maxi Market l'aménagement définitif est prévu pour cet été (nous sommes en attente de la validation par les services départementaux), il permettra de sécuriser le flux de véhicules entre le stop, le commerce et la RD 191. Trop de conducteurs ne respectent pas les règles de bon sens vis à vis de la sécurité des autres usagers, qu'ils soient routiers ou piétons.



Comme l'ont dit quelques Boissillons, si certains pouvaient rentrer dans ce commerce ou la boulangerie avec leur véhicule, ils le feraient !

Tous ces aménagements ont un impact sur les habitudes des utilisateurs, mais ils sont nécessaires dans l'intérêt général.

J.ALLEAUME

Des règles à respecter pour votre courrier et votre boîte aux lettres



Le courrier est un élément important parmi les outils de communication de notre société. Très souvent attendu, parfois redouté, sa distribution est quelques fois aléatoire et très souvent nous en sommes la cause première. Car pour que le courrier puisse arriver correctement chez vous il y a des règles simples à respecter !

La distribution des envois non remis contre signature s'effectue en boîte aux lettres (normalisée) située à l'entrée de la propriété, en bordure de voirie ouverte à la circulation publique, accessible aux véhicules automobiles ou dans le hall d'entrée de l'immeuble collectif. L'identification (coordonnées mentionnées sur le courrier et sur la boîte aux lettres) est notamment très importante dans le cas des numéros bis, ter...

En effet, l'absence de boîte aux lettres ou d'indications nominatives sur la boîte aux lettres, son inaccessibilité, son incompatibilité avec les dimensions des envois à distribuer, décharge La Poste de son obligation de distribution à l'adresse indiquée par l'expéditeur.

La notion d'accessibilité depuis la voirie publique est importante, comme le précise l'article R 1-1-5 du code des postes et communications électroniques et par les Conditions générales de vente qui s'appliquent sur la question de danger et qui prévoient explicitement un aménagement de la distribution : "en présence de circonstances exceptionnelles, notamment lorsque l'accès à la boîte aux lettres du destinataire présente des difficultés substantielles ou lorsque la distribution entraîne un danger pour le préposé, La Poste sera le cas échéant exonérée de son engagement de délai et se réserve le droit d'aménager la distribution. Dans ce cas, après information préalable du destinataire, les envois seront conservés et retirés par le destinataire, dans les conditions prévues à l'article 3.2.6".

Dès maintenant vérifiez ces différents points afin que la distribution de votre courrier se fasse au mieux, et dans l'intérêt de tous car un courrier non distribué est forcément un courrier qui « voyage » inutilement...

• Les 6 règles d'or de l'adresse normée (AFNOR)

La bonne adresse répond à des règles d'or dont chacun des éléments est indispensable pour permettre une lecture sûre, simple et rapide du destinataire, mais aussi pour faciliter le travail du facteur :

- des **informations ordonnées** du nominatif (nom et raison sociale) à la localité du destinataire.
- **6 lignes maximum.**
- **38 caractères maximum par ligne, espaces compris.**
- **Pas de signe de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné** à partir de la ligne 4 "Numéro et libellé de la voie"
- **Les 3 dernières lignes toujours en majuscules.**
- **Pavé adresse aligné à gauche.**

J. ALLEAUME



Ligne 1 Identité du destinataire : Civilité, Titre ou Qualité + Prénom et Nom	Ligne 4 N° et Libellé de la voie
Ligne 2 Complément d'identification du destinataire ou du point de remise : N° d'appartement ou n° de boîte aux lettres Escalier, Couloir, Etage	Ligne 5 Lieu-dit ou service particulier de distribution (par exemple : poste restante, boîte postale, ...)
Ligne 3 Complément d'identification du point géographique : Entrée, Tour, Immeuble, Bâtiment, Résidence...	Ligne 6 Code postal et localité de destination

Les 4 règles d'or d'une bonne **identification** de sa boîte aux lettres en habitat collectif



Dans un immeuble, toute habitation
doit disposer d'une boîte aux lettres
clairement identifiée

- 1 Une boîte aux lettres individualisée
- 2 Une boîte aux lettres identifiée avec le nom
- 3 Une boîte aux lettres identifiée avec le numéro de l'appartement
- 4 Un tableau indicateur à partir de 6 boîtes aux lettres avec le nom par ordre alphabétique et le numéro de la boîte aux lettres ainsi que celui de l'appartement



Une boîte aux lettres doit être bien
identifiée pour recevoir son courrier
dans les meilleures conditions



- Pour participer à la rapidité et à la sécurisation de la distribution de votre courrier
- Pour éviter les risques d'erreur dans la distribution ou la non distribution de votre courrier
- Pour être en conformité avec la législation en vigueur
- Pour que votre facteur puisse distribuer le courrier aisément

Le Département déploie un numéro vert pour les aidants de l'Essonne

Vous aidez un proche malade en situation de handicap ou de perte d'autonomie et rencontrez des difficultés au quotidien ? Vous vous sentez isolé ?

Un numéro vert gratuit vous est destiné. Faites le **0805 38 14 14 7j/7, de 8h à 22h.**

Les professionnels de l'**association Espace Singulier** vous mettront en lien avec la personne qui saura répondre à votre demande. Ces professionnels s'appuient sur un maillage de plus de 1 000 interlocuteurs nominatifs dans le département, développé par l'association depuis 11 ans.

Plus d'infos sur : essonne.fr

Essonne
LE DÉPARTEMENT



VACANCES D'ÉTÉ DU 13 AU 17 JUILLET 2020

« ¡ OLA ! BIENVENUE EN AMERIQUE LATINE !! »

LUNDI 13

ATELIERS COSTUMES, COIFFURES ET DÉGUISEMENTS
DÉCOR DE CARNAVAL

LA SAMBA BRÉSILIENNE (DANSE)
JEUX DE CARNAVAL



MERCREDI 15

RANDO AMAZONIENNE (élémentaires)
MARACAS ET TCHATCHATCHA ...

RANDO AMAZONIENNE (élémentaires)
JEUX DE RYTHME

JEUDI 16

SAUVONS LA FORÊT AMAZONIENNE (grand jeu)

CRÉATIONS DE COSTUMES (SUITE)
JEUX EN ÉQUILIBRE SUR LA CORIDERE



VENDREDI 17

CUISINE LATINE
PRÉPARATIFS DE LA FÊTE
ET DU CARNAVAL

CARNAVAL DE RIO
ET MEGA FIESTA
PARADE ET DÉFILÉ

**Le programme de l'été du
Centre de Loisirs des
Mille Potes**

*Fiesta
à
Latina*

VACANCES D'ÉTÉ DU 20 AU 24 JUILLET 2020

« AMBIANCE TROPICALE !!! »

LUNDI 20

CRÉATION D'UNE FRESQUE DE LA JUNGLE
TOUCAN ET LA DÉCOUVERTE DES ANIMAUX SAUVAGES

LES FLAMANTS ROSES ET LE BATON DE PLUIE
ATTRAPE LES PETITS OISEAUX (PETITS JEUX DE COLLABORATION - MATERS)

MARDI 21

DANSE DES TROPIQUES
TABLEAU FLORAL

PETITS JEUX EN FORÊT AMAZONIENNE
GYM DES FÉLINS (MOTRICITÉ)

MERCREDI 22

SOUVENIR DE LA JUNGLE (MOBILE OISEAU)
OBSERVONS LA FAUNE ET LA FLORE TROPICALES

CRÉATIONS TROPICALES
ATELIER PORTE-CLEF

JEUDI 23

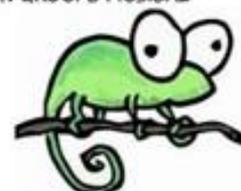
GASTON LE CAMELEON
ATELIERS MUSICAUX

JEUX THÉÂTRAUX
CRÉATION D'UN GROUPE MUSICAL

VENDREDI 24

ATELIERS CULINAIRES
BAR A SMOOTHIES

MULTI JEUX ET DANSE LATINE ...
SUPER GOÛTER



Le Centre de Loisirs de Boissy le Cutté sera ouvert du 6 au 24 Juillet. Puis, il sera fermé du 27 Juillet au 21 Aout (accueil sur les centres de Bouray et Lardy – voir sur le site de la CCEJR) et réouverture à partir du 24 Aout à Boissy.



Boissy n'est pas une poubelle !

Au mieux irrespectueux, souvent hors la loi, les gestes de quelques-uns pourrissent la vie de tous les habitants d'un village. Il n'est pas rare de trouver des débris qui jonchent les bas-côtés de la chaussée, à proximité de bancs sur un espace détente ou comble de l'irresponsabilité, devant l'entrée de l'école maternelle où circulent et jouent des dizaines d'enfants. Cet endroit est un lieu de rencontre régulier entre jeunes Boissillons et autres habitants extérieurs. Leur présence ne serait pas spécialement dérangeante si ces derniers, outre les nuisances sonores qui accompagnent ces rassemblements, s'astreignaient à la plus élémentaire des corrections et ne laissaient derrière eux mégots et autres bris de verre. Nos agents techniques sont trop souvent sollicités pour nettoyer après leur passage, au détriment d'autres postes de travail sur la commune.

La plupart du temps, une poubelle n'est pourtant pas loin de ces lieux.

D'autres endroits moins visibles tels que les abords du château d'eau sur les hauteurs de notre village, ainsi que les chemins forestiers qui surplombent le stade sont également le théâtre de dépôts sauvages d'ordures de tous types.

Le constat est parfois édifiant, ces excès d'individualisme ou de provocation idiote de la part de certains nuisent à tous. Une prise de conscience est plus que nécessaire, afin de mettre un terme à ces incivilités, qui ne laisseront d'autre choix à la municipalité que de durcir le ton si ces pratiques venaient à se reproduire.

En tout état de cause, nul n'est censé ignorer que la loi punit ces agissements. Tout contrevenant surpris en train de jeter ou déverser des déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, encourt une amende forfaitaire de 68 euros à régler immédiatement ou au cours des 45 jours qui suivent la verbalisation. Elle atteint 180 euros au-delà de ce délai.

Si de surcroît, vous utilisez un véhicule pour transporter vos déchets, l'amende peut atteindre 1500 euros (3000 en cas de récidive) et votre véhicule peut être confisqué.

F. AUCOULON





Connaissez-vous les règles pour l'entretien des trottoirs devant chez vous ?

L'entretien des trottoirs fait l'objet d'un arrêté municipal qui date du 3 novembre 2015.

Voyons voir si vous en connaissez les contours :

« Les ordures ménagères peuvent rester toute la semaine sur mon trottoir »

FAUX Le dépôt des ordures ménagères est à placer sur le trottoir LA VEILLE AU SOIR ou le MATIN DE BONNE HEURE. Ces ordures ménagères devront être contenues dans des sacs plastiques résistants, à l'INTERIEUR des conteneurs fermés, à l'abri des animaux rôdeurs et des coups des vents dispersants.

« J'ai laissé tomber de mon véhicule un pot de peinture avec quelques gravats sur la chaussée devant mon portail. JE DOIS NETTOYER l'ensemble des dégâts sous peine de poursuite. »

VRAI comme le dit joliment l'article 2 de l'arrêté : « le nettoyage des rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais, par ordre des services de police, et sans préjudice des poursuites encourues »



« Après une séance de jardinage, j'ai obstrué l'avaloir placé sous le trottoir devant chez moi. Je les retirerai le weekend prochain. »

FAUX Les propriétaires et les locataires doivent veiller à ce que les avaloirs ne soient jamais obstrués pour le bon écoulement des eaux pluviales. Dans le cas contraire, ils devront se charger du désencombrement.

« Je peux nettoyer mon trottoir jusqu'au caniveau pour qu'il soit dégager le plus possible. »

VRAI les propriétaires ou les locataires SONT TENUS DE NETTOYER le trottoir ou banquette situé devant leurs habitations jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. C'est aussi vrai pour les herbes qui envahissent certains trottoirs

« Ma voisine a glissé en marchant sur le trottoir enneigé devant ma maison. Je ne suis pas responsable, elle n'avait qu'à faire plus attention. »

FAUX Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons. En cas de verglas, ils devront jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

K. LANIAU





Opération Tranquillité Vacances

Cette opération est active toute l'année et elle entraîne le passage de patrouilles de gendarmerie devant votre domicile pendant votre absence.

Ce dispositif gratuit est l'un des outils mis à votre disposition dans le cadre de la lutte contre les cambriolages.



Un formulaire (disponible sur le site de la commune, rubrique 'Documents' puis 'Liens pratiques' <http://www.boissy-le-cutte.fr/index.php/liens-pratiques> ou en Gendarmerie) doit être complété et soit déposé directement à la brigade de GUIGNEVILLE, soit envoyé par mail à la Gendarmerie à bta.guigneville-sur-essonne@gendarmerie.interieur.gouv.fr

JM DUMAZERT

Mesures à prendre en cas de fortes chaleurs

Soleil et fortes chaleurs sont synonymes de liberté, plaisirs, et vacances mais soyons vigilants ils peuvent entraîner des conséquences sur la santé :

La Déshydratation : Bouche sèche, douleurs musculaires et vertiges

Les Brûlures cutanées : Rougeurs et lucites (bulles d'eau sur la peau)

RESPECTONS DES GESTES FONDAMENTAUX

Le Port de vêtements légers, amples et absorbants.

Le Port du chapeau en plein soleil.

La Protection de la peau (crème solaire).

L'Alimentation légère : privilégier les légumes, les soupes froides.

L'Hydratation régulière : Boissons fraîches, 1l à 2l d'eau par jour, éviter l'alcool.

Le Rafraîchissement : Aération de la maison le matin et fermeture des volets et des fenêtres l'après-midi. Utilisation d'un climatiseur extérieur si possible.

En raison de l'épidémie de COVID 19 éviter le ventilateur et le climatiseur intérieur (Brassage d'air confiné)

Utilisation du **brumisateur**, les douches froides selon les besoins et séance de piscine.

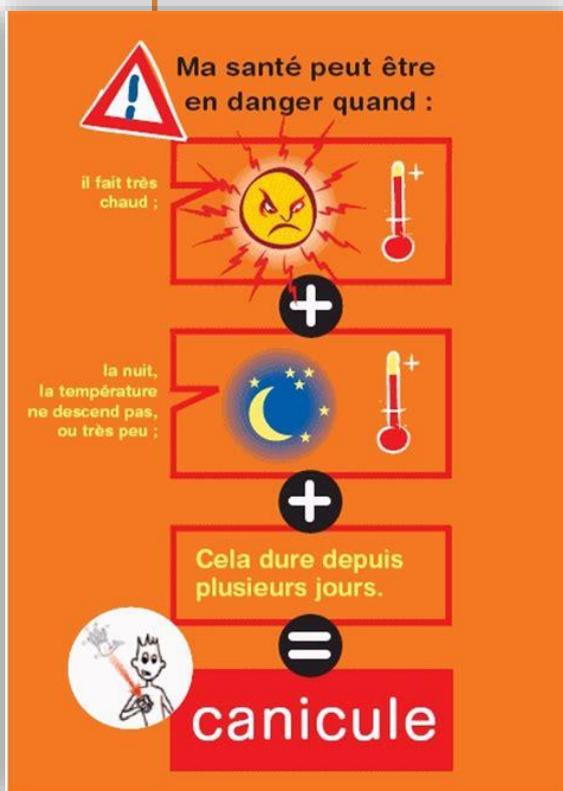
Ne jamais laisser un enfant ou un animal dans une voiture à l'arrêt en plein soleil en période de fortes chaleurs.

La Limitation des efforts sportifs.

Les Promenades dans des endroits ombragés.

Si possible faire **la sieste** dans un local rafraîchi (nuits parfois difficiles).

M.ZAMPERLINI





Rappel Echo Boissillon N°25 juillet 2017

Et quelques rappels sur les animaux



Aboiements

Les aboiements intempestifs et répétés en pleine nuit et tout au long de la journée sont une nuisance actuellement trop fréquente dans notre village.

Les plaintes se répètent de plus en plus ces derniers temps. Il ne s'agit pas forcément de chiens errants mais bel et bien d'animaux bien installés dans les jardins de leurs propriétaires.

Ce que dit la loi

Les aboiements sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique, article R.1334-31: «aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou **d'un animal placé sous sa responsabilité**».

« Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, dans une cour ou un jardin, dans un enclos, attenant ou non à une habitation »

Sanctions

Si le chien aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème sera présentée au propriétaire.

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner : d'une amende de 450€ à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante

Chiens errants

Un chien errant représente un danger et il est lui-même en danger.

Ce que dit la loi

La loi française dit qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique et l'article L 211-23 du Code Rural dit : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, **ou** qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (...) »

Si le chien continue de divaguer, il se met gravement en danger et représente un danger.

Sanction

Le chien va à la fourrière, son propriétaire le récupérera et pour cela, il aura des frais à déboursier.

« Depuis à peu près le Moyen-Age, on ne sort pas son chien en ouvrant sa porte pour attendre qu'il revienne ».

S.SECHET



1. ETAT CIVIL



Avis de naissance

ZONTA MéliA, Claire, Marie-Laure
RODRIGUES PEREIRA Tressy, Iris
PICARRA Mélyna, Aida, Conceição

05/05/2020 à EVRY-COURCOURONNES
08/05/2020 à LE COUDRAY
11/06/2020 à ETAMPES

2. URBANISME



DECLARATIONS PREALABLES

Nom	Adresse	Projet
Agence Française pour la transition énergétique	13 rue des Vallées	Panneaux photovoltaïques
DETREZ Joël	4 rue Margaille	Jointoiment pierres
LASSIGNARDIE Christophe	7 impasse des Coquelicots	Ouverture fenêtre
CAVACO Antonio	8 Grande rue	Ravalement de façade
FOURNIER Serge	18 rue de la Croix Boissée	Véranda
DOS SANTOS Vivien	6 rue des Cépages	Clôture + portillon
GIRARD Donatella	16 rue des Champs	Isolation Thermique

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nom	Adresse	Projet
LE GUILLOU Laurence	19 Grande rue	Véranda

Agenda :

14 Juillet

Annulé, un fleurissement a été effectué par la municipalité, entre la salle des fêtes et la caserne des pompiers

Forum des Associations le 5 septembre de 10h à 18h00 Salle des Fêtes

L'agenda est fonction des autorisations gouvernementales et peut être modifié

